



Assemblée générale

Distr. générale
10 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 134 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 18

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	3
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	8
Sous-programme 2. Production et innovation	10
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	12
Sous-programme 4. Financement du développement	13
Sous-programme 5. Développement social et égalité sociale	15
Sous-programme 6. Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	16
Sous-programme 7. Population et développement	18
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains	20
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures	22
Sous-programme 10. Planification de l'administration publique	24
Sous-programme 11. Statistiques	26

* A/69/50.



Sous-programme 12. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	29
Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	31
Sous-programme 14. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	32
Textes portant autorisation du programme	34

Orientation générale

18.1 L'objectif général de ce programme est de promouvoir un développement économique et social écologiquement viable en Amérique latine et dans les Caraïbes au moyen de la coopération internationale, en menant des activités de recherche appliquée et des analyses comparatives des processus de développement, en fournissant des services de coopération aux niveaux normatif, opérationnel et technique.

18.2 Le programme, dont l'exécution incombe à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), découle de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission afin qu'elle contribue au développement social et économique de la région, coordonne les mesures adoptées à cette fin et œuvre à resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres régions et pays du monde. En 1996, dans sa résolution 553 (XXVI), la Commission a décidé, notamment, de collaborer avec les États Membres à une analyse globale des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels dans les domaines de l'information spécialisée, des services consultatifs, de la formation et du soutien à la coopération régionale et internationale.

18.3 La Commission continuera de s'attacher à concrétiser les grands objectifs communs à toutes les commissions régionales, de concourir à l'exécution du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, d'encourager l'intégration économique aux échelons sous-régional et régional, de promouvoir la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et la réalisation des objectifs convenus sur le plan international qui y sont fixés (une fois qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale) et de favoriser le développement durable en aidant les pays de la région à combler les écarts qui existent entre eux ainsi que le fossé qui les sépare des pays industrialisés sur les plans économique, social et environnemental.

18.4 Pour atteindre ces objectifs, la Commission continuera de répondre aux besoins des pays de la région : elle facilitera, en sa qualité d'instance régionale, la recherche d'un consensus sur le plan régional, contribuera à la formulation des politiques publiques visant à relever les défis auxquels la région est confrontée, mènera et promouvra un dialogue multilatéral, partagera ses connaissances et créera des réseaux aux échelons mondial, régional et sous-régional. En outre, elle favorisera la coopération intrarégionale et interrégionale en menant des initiatives coordonnées avec d'autres commissions régionales et en collaborant avec d'autres organisations régionales, en particulier les organismes des Nations Unies.

18.5 La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 14 sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui seront exécutés selon une approche intégrée et pluridisciplinaire. Des efforts tout particuliers ont été faits pour que la stratégie de transversalisation de la problématique hommes-femmes de la Commission soit systématiquement prise en considération dans le plan-programme biennal actuel. Au cours de l'exercice biennal, la Commission continuera à veiller à ce que cette stratégie complète utilement les travaux de fond de l'ensemble de ses divisions et

bureaux ayant défini des objectifs et des indicateurs de suivi en ce qui concerne la problématique hommes-femmes.

18.6 Les principaux axes directeurs et l'orientation globale du cadre stratégique pour 2016-2017 s'inspirent des objectifs de développement convenus au niveau international à l'occasion des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), ainsi que du nouvel ensemble d'objectifs de développement durable défini dans le programme de développement pour l'après-2015 (une fois qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale).

18.7 La croissance économique qu'a connue la région Amérique latine et Caraïbes entre 2003 et 2011 lui a permis de se relever du marasme qu'avait entraîné la crise de la dette du début des années 80. Entre 2003 et 2011, après cinq années (1998-2002) de « quinquennat perdu », la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont enregistré leur plus fort taux de croissance depuis les années 60, affichant des chiffres supérieurs à la moyenne mondiale et à ceux des pays développés. Il s'est ensuivi une nette amélioration des conditions de vie de la population de la région, confirmée par les indicateurs sociaux et ceux relatifs au marché du travail. Outre que le chômage et la pauvreté, y compris la pauvreté extrême, ont reculé, pour la première fois depuis plusieurs décennies, une fraction non négligeable des pays de la région ont obtenu des résultats positifs en terme de répartition des revenus. Cette période a également été marquée par une relative stabilité macroéconomique, avec une croissance assortie d'un taux moyen annuel d'inflation à un seul chiffre, malgré la flambée des cours internationaux du pétrole et des denrées alimentaires et autres produits de base. La plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pu tirer parti du contexte extérieur favorable, associant à la croissance économique un excédent budgétaire et une diminution de la dette extérieure.

18.8 Le comportement des économies de la région après 2003 peut s'expliquer par des facteurs aussi bien internes qu'externes. À l'échelle régionale, plusieurs mesures propres à une évolution relativement équilibrée des variables macroéconomiques majeures ont été prises. Sur le front extérieur, une amélioration des termes de l'échange a profité aux pays exportateurs de produits de base, l'investissement direct étranger a progressé, l'accès au financement international s'est fluidifié et les rentrées de devises ont augmenté grâce au tourisme et aux transferts de fonds effectués par les travailleurs migrants. Cette combinaison de facteurs, si elle n'a pas empêché les revers et changements soudains de situation, comme on l'a vu lors de la crise internationale de 2008-2009, a néanmoins permis de prévenir ou d'atténuer certaines difficultés de longue date concernant les comptes extérieurs, en particulier pour les économies reposant sur l'exportation de ressources naturelles.

18.9 Cependant, les taux de croissance et les résultats économiques ont considérablement varié d'une sous-région à l'autre dans la zone Amérique latine et Caraïbes en raison : a) de différents degrés d'intégration au système financier mondial, et donc d'exposition et de vulnérabilité aux cycles financiers de pays clefs; b) de l'exposition au cycle réel des économies des pays développés, en particulier les États-Unis d'Amérique (notamment dans le cas du Mexique et des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes); c) de l'incidence de la fluctuation du cours

international des produits de base sur les termes de l'échange; et d) des différences entre la situation de départ et le contexte institutionnel des différents pays et les politiques adoptées par chacun. D'où la variété des politiques adoptées en matière d'investissements et d'exportations et la mesure inégale dans laquelle, d'un pays à l'autre, celles-ci ont permis de dynamiser le reste de l'économie et donc de faire augmenter le produit intérieur brut (PIB).

18.10 Toutefois, les difficultés structurelles qui pèsent sur les économies de la région, risquant de compromettre leur performance, appellent à une certaine prudence. La région demeure l'héritière d'un système perpétuant les inégalités et l'exclusion. Les écarts de productivité restent figés et, dans les secteurs à faible productivité, la mobilité sociale est toujours limitée pour certains groupes (en particulier les femmes appartenant à un milieu socioéconomique défavorisé). Bien que la fécondité diminue, ce qui pourrait entraîner une amélioration des conditions de vie de certaines familles, qui auront moins de charges à assumer, elle est particulièrement élevée dans les ménages pauvres, en particulier chez les adolescentes issues de secteurs vulnérables de la population; l'exclusion se perpétue ainsi de génération en génération. Les pays ayant bénéficié de l'envolée des prix des produits de base sont très exposés au risque d'une éventuelle dégradation, voire d'une inversion, des termes de l'échange. Cela étant, même si les facteurs externes restaient favorables, il y aurait lieu de s'inquiéter de la tendance à la reprimarisation de la production et des exportations.

18.11 Dans le même temps, une nouvelle géographie mondiale se met en place, invitant à repenser les alliances stratégiques et à accorder davantage d'importance aux relations Sud-Sud. Il faudra ainsi surmonter de nouvelles difficultés de développement, et notamment formuler des positions régionales et les coordonner avec celles d'autres régions en développement afin de pouvoir faire face à des problèmes mondiaux de grande envergure, comme les changements climatiques, qui exigent, de la part de la région et du monde en général, des stratégies globales visant à bâtir des économies émettant peu de carbone et ne gaspillant pas d'énergie capables de garantir la sécurité dans les domaines de l'eau, de l'alimentation et du climat et d'assurer la protection des populations.

18.12 Les principaux enseignements tirés de l'expérience des dernières années montrent que les pays de la région doivent continuer à appliquer des politiques macroéconomiques prudentes et améliorer leur gestion macroéconomique, continuer de renforcer la viabilité des finances publiques et du commerce extérieur, et renforcer la gestion macroprudentielle des flux financiers et du crédit. Il leur faut, dans le même temps, maintenir les efforts déployés en faveur de l'action sociale et de l'investissement public et adopter des politiques générales basées sur le comportement à long terme des variables économiques, indépendamment de leur stabilité nominale.

18.13 Afin de surmonter les obstacles qui se dressent dans un contexte économique international en pleine mutation, la CEPALC propose depuis 2010 de mettre la notion d'égalité au cœur de toutes les grandes décisions de politique générale. L'égalité suppose que tous ceux qui travaillent dans les secteurs de production aient accès à des possibilités de formation, au progrès technique, à de multiples perspectives d'emploi et à la protection sociale, autant d'éléments qu'il faut donc intégrer dans le tissu social. Pour lutter contre les inégalités, combler les écarts et transversaliser la problématique hommes-femmes et les questions de l'égalité

ethnique et raciale, il est indispensable de proposer des débouchés de qualité dans le cadre d'une démarche axée sur les droits. La région doit rompre avec les modèles de production axés sur des avantages relatifs qui n'ont pas évolué et chercher à développer leurs atouts dans des secteurs plus dynamiques à fort contenu de connaissances, en mettant l'accent sur le progrès technique.

18.14 Le progrès technique doit se répandre dans la région et permettre de diversifier les moyens de production et de créer un plus grand nombre d'emplois de qualité. C'est pourquoi la Commission prône la mise en place de politiques industrielles qui facilitent la modification structurelle de l'économie, à savoir sa diversification et son ouverture à des secteurs à plus forte valeur ajoutée. L'État doit jouer un rôle de premier plan dans ce processus en stimulant les synergies entre les politiques macroéconomiques et l'action menée dans les domaines industriel et social. Il faut établir une nouvelle relation entre État, marché et société et l'assortir d'un pacte budgétaire et d'un pacte social pour en asseoir la légitimité. Le changement structurel découle d'une décision politique ayant des conséquences sur le long terme, qui doit être prise dans le contexte de pactes sociaux permettant à la fois d'assurer la continuité et d'innover, tout cela dans le cadre défini par les institutions démocratiques.

18.15 Pour relever les défis susmentionnés, la Commission continuera, en 2016-2017, d'axer son programme de travail sur les priorités suivantes :

- a) Améliorer la stabilité macroéconomique et renforcer les politiques de réduction de la vulnérabilité et d'atténuation des effets des crises économiques et financières;
- b) Faire en sorte que les pays de la région aient davantage accès au financement du développement et renforcer l'architecture financière aux échelons mondial, régional et national;
- c) Accroître le potentiel de production de la région et améliorer sa productivité de manière à se rapprocher des pays plus avancés, l'accent étant mis en particulier sur l'innovation et les nouvelles technologies;
- d) Améliorer le positionnement de la région dans l'économie internationale en favorisant les échanges ainsi que l'intégration et la coopération régionales;
- e) Promouvoir un pacte social et un pacte fiscal afin d'améliorer l'égalité sociale, de réduire les risques sociaux et de renforcer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques;
- f) Promouvoir la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable convenus au niveau international (une fois qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale) et des stratégies et politiques en découlant, notamment les mesures et programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie et de lutte contre les effets des changements climatiques, compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
- g) Renforcer la gestion publique afin de consolider le rôle de l'État au XXI^e siècle, en particulier au moyen de l'adoption de politiques budgétaires progressistes et soucieuses de l'environnement;

h) Renforcer les institutions qui s'occupent de la gestion des questions transfrontières et de la fourniture de biens publics mondiaux sur le plan régional.

18.16 À cette fin, la Commission mettra l'accent sur l'analyse, l'élaboration de normes, la mobilisation et le renforcement des capacités, en vue d'améliorer les stratégies et politiques publiques de développement durable et de faciliter le suivi continu de leur application dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Les services opérationnels qu'elle fournira dans des domaines comme l'information spécialisée, la coopération technique et la formation favoriseront la coopération, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et interrégional, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

18.17 La Commission continuera d'assurer le suivi complet et intégré des décisions issues des sommets internationaux d'un point de vue régional, en particulier celles issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et s'emploiera à aligner les activités menées au niveau régional sur le programme de développement pour l'après-2015 (une fois ce dernier approuvé par l'Assemblée générale). Pour ce faire, elle jouera un rôle encore plus actif dans l'organisation des activités du mécanisme de coordination régionale, qui coordonne le programme de travail de toutes les institutions spécialisées et de tous les fonds et programmes du système des Nations Unies dans la région et fait rapport au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. La Commission continuera de s'employer activement à renforcer la coordination sur les questions de fond entre toutes les entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

18.18 La Commission poursuivra sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines, notamment l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Secrétariat général ibéro-américain.

18.19 En outre, la Commission resserrera encore sa collaboration avec des mécanismes régionaux, tels la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Elle renforcera également sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, afin de promouvoir la concertation et d'associer des entités à la réalisation des objectifs de développement durable.

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'intégration régionale et la coopération à l'échelle mondiale pour permettre à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes d'obtenir une meilleure position dans le commerce international et l'économie mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à participer aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional	a) i) Augmentation du nombre d'institutions nationales dans les pays de la région qui, afin de mieux participer aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional, ont adopté ou formulé des politiques, des mesures et des démarches conformes aux recommandations de la Commission dans les domaines de l'intégration et du commerce ii) Augmentation du pourcentage de parties prenantes (agents publics, universitaires, représentants du secteur privé et de mécanismes d'intégration, entre autres) déclarant avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale figurant dans la publication <i>Latin America and the Caribbean in the World Economy</i> et d'autres publications choisies
b) Renforcement de la capacité des parties prenantes des pays de la région à évaluer l'effet des politiques commerciales et la contribution qu'elles peuvent apporter au développement durable, notamment à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des sexes, à la création d'emplois, à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises et à l'atténuation du changement climatique	b) i) Augmentation du nombre d'institutions nationales des pays de la région ayant adopté ou formulé des politiques et des mesures conformes aux recommandations de la CEPALC concernant l'évaluation des conséquences des échanges commerciaux sur le développement durable et la contribution qu'ils peuvent apporter dans ce domaine ii) Augmentation du nombre d'institutions publiques et d'organismes privés déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique de la Commission conçus pour les aider à renforcer leurs capacités dans les domaines du commerce et du développement durable

Stratégie

18.20 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division du commerce international et de l'intégration qui s'en acquitte en étroite collaboration avec les bureaux de la Commission à Washington et à Brasilia. Comme le sous-programme concerne des questions transversales, la Division

exécutera le programme de travail en collaboration avec d'autres divisions de la CEPALC. La stratégie tiendra spécialement compte des dispositions relatives aux buts et objectifs¹ de développement durable, en particulier ceux concernant l'autonomisation des femmes, la réduction de la pauvreté, l'écodurabilité (y compris l'atténuation du changement climatique) et le partenariat mondial pour le développement.

18.21 Le sous-programme vise à donner aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes une meilleure position dans le commerce international et l'économie mondiale en renforçant leur capacité à formuler et mettre en œuvre des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations. Il aidera les parties prenantes à relever les nouveaux défis présentés par le commerce international, les négociations commerciales, l'intégration régionale et les relations économiques internationales au moyen de ses analyses et de ses recommandations.

18.22 Le sous-programme englobera neuf domaines d'activité, à savoir :

a) L'ajustement des politiques commerciales aux nouveaux défis du XXI^e siècle : l'innovation et les progrès techniques, les services, les chaînes de valorisation mondiales et régionales et l'internationalisation des entreprises, les nouvelles normes applicables aux secteurs public et privé, l'écodurabilité ainsi que leurs relations avec les nouveaux enjeux tels que la sécurité, le marché du travail, la pauvreté et la responsabilité des entreprises;

b) La négociation, l'application et la gestion des accords commerciaux aux niveaux bilatéral, régional, plurilatéral ou multilatéral;

c) L'intégration et la coopération régionales au cours d'une nouvelle étape de développement à l'échelle mondiale : chaînes de valorisation, convergence des accords, domaines de coopération, internationalisation des entreprises et relations avec d'autres pays et régions en développement;

d) Les échanges commerciaux, les investissements et la coopération Sud-Sud, notamment la place du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde et de la Chine (dits les BRIC) et d'autres économies émergentes;

e) Le suivi de l'évolution des échanges commerciaux et de l'intégration régionale en Asie et le rapprochement entre la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'Asie;

f) La promotion et la diversification des exportations : la coordination interorganisations et la coopération entre le secteur public et le secteur privé, la modernisation institutionnelle, la facilitation du commerce et l'initiative Aide pour le commerce et les meilleures pratiques internationales;

g) Les particularités du commerce inclusif, l'accent étant mis sur les diverses expériences nationales et la proposition de politiques complémentaires de nature à renforcer la contribution des échanges commerciaux et de l'intégration à la réduction de la pauvreté, à la répartition plus équitable des revenus et à la création d'emplois de qualité;

h) La mise sur pied de partenariats public-privé visant à développer les exportations et à régler les questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises;

i) Des activités de formation pour améliorer les politiques visant à favoriser les objectifs énoncés ci-dessus.

18.23 Le sous-programme répondra aux besoins des parties prenantes en fournissant des informations actualisées, des analyses et des recommandations pratiques aux décideurs dans les pays de la région, et aux institutions du secteur privé et autres organisations aux niveaux local, sous-régional et régional. Il continuera d'être exécuté en coordination et en coopération avec la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Système économique latino-américain, la BID, l'OEA, les commissions régionales des Nations Unies, les banques régionales de développement, les secrétariats des différentes organisations d'intégration régionale et les entités publiques, semi-publiques et privées chargées des questions relatives au commerce, à l'intégration et au développement durable.

Sous-programme 2

Production et innovation

Objectif de l'Organisation : Encourager les réformes structurelles, la croissance de la productivité et l'innovation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en prêtant une attention particulière aux nouveaux paradigmes technologiques, au développement durable, à l'égalité des sexes et à l'insertion dans l'économie mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à formuler des politiques et des stratégies pour faire évoluer leurs structures de production en ayant recours à l'innovation et à l'introduction de la technologie dans la matrice de production, et à jeter des ponts entre les activités, les sociétés et les secteurs	a) i) Augmentation du nombre de politiques, de mesures ou de démarches adoptées par les pays de la région visant à renforcer la compétitivité des structures de production conformément aux recommandations de la CEPALC ii) Augmentation du nombre d'autorités gouvernementales et d'institutions publiques déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique ou des analyses de la Commission dans le cadre de réunions intergouvernementales visant à accroître la compétitivité de leurs structures de production
b) Renforcement des connaissances et des capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de promouvoir la diversification des structures de production, de réduire leur déficit de productivité par rapport aux pays développés et d'encourager l'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans la production et la gestion	b) i) Augmentation du pourcentage de participants aux séminaires, ateliers et activités de formation organisés dans le cadre du sous-programme déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique fournis par la Commission pour améliorer leurs capacités à promouvoir la convergence de la productivité, à encourager l'innovation et à appuyer l'intégration de nouvelles technologies

ii) Augmentation du pourcentage de personnes interrogées déclarant avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale concernant les schémas d'investissement, la compétitivité et le développement agricole et rural figurant dans les publications *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean* et *The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas* et dans d'autres publications choisies par eux dans le cadre du sous-programme

Stratégie

18.24 La Division du développement de la production et des entreprises sera chargée de l'exécution du sous-programme, en coordination avec d'autres divisions et bureaux de la CEPALC. La stratégie à suivre tiendra compte des aspects pertinents des objectifs de développement durable¹, en particulier ceux qui ont trait à la réduction de la pauvreté par la promotion de l'emploi productif, la promotion du partenariat mondial pour le développement et la propagation des bienfaits des nouvelles technologies.

18.25 L'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : les nouvelles technologies (technologies de l'information et des communications, biotechnologies appliquées à la santé, à l'industrie et à l'agriculture, nouvelles sources d'énergie et nanotechnologies), les nouveaux processus de fabrication, les systèmes de gestion de l'information, les politiques de promotion des petites et moyennes entreprises, l'investissement étranger direct et les politiques de développement de la production.

18.26 Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de faire des analyses économiques et des recherches appliquées fondées sur la production, le traitement et l'analyse d'informations et d'indicateurs dans diverses bases de données, de diffuser les résultats de ces travaux et de formuler des recommandations de politique générale à l'intention des gouvernements, des organes régionaux et autres parties prenantes. La Division s'attachera à promouvoir la concertation et l'échange de données d'expérience et d'informations entre les parties prenantes aux niveaux régional, national et local et dans le cadre de réunions, de séminaires et de forums électroniques, au sujet des meilleures pratiques en termes de dynamique du développement productif. La création et le fonctionnement de réseaux bénéficieront d'appuis qui faciliteront la production, l'actualisation et la diffusion des connaissances. Il est également prévu de fournir des services de coopération technique, par exemple sous forme d'activités de formation et d'ateliers sur des thèmes spécifiques.

18.27 Pour obtenir les résultats escomptés, des partenariats stratégiques seront conclus avec des gouvernements et des institutions aux niveaux national et local et dans les différentes sous-régions (cône Sud, Amérique centrale, pays andins et Caraïbes). La Division réunira les gouvernements dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, nouvel organe subsidiaire de la Commission. Des couplages

avec d'autres organisations internationales, notamment dans le système des Nations Unies, seront également recherchés, compte tenu en particulier de la nécessité de resserrer la collaboration autour des questions transversales.

18.28 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région ainsi que différentes organisations de la société civile, institutions universitaires et institutions du secteur privé, organisations locales, régionales et sous-régionales. Il est prévu de poursuivre les consultations et de collaborer étroitement avec les hautes autorités chargées de l'innovation, du développement agricole et industriel, des investissements et de la promotion des petites et moyennes entreprises ainsi qu'avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies.

Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance

Objectif de l'Organisation : Assurer une croissance économiquement durable et équitable dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adaptées et de politiques de renforcement de la croissance à long terme

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance et appréciation des enjeux macroéconomiques actuels et nouveaux de la part des décideurs et des autres parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes, dans un contexte hautement incertain	a) i) Pourcentage de lecteurs interrogés déclarant avoir bénéficié des analyses macroéconomiques figurant dans l' <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i> , la publication <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i> et d'autres ouvrages choisis ii) Nombre de références aux publications et activités du sous-programme mentionnées dans les publications officielles, universitaires et spécialisées
b) Renforcement de la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques fondées sur l'analyse comparative des politiques de nature à renforcer la croissance économique à long terme et à réduire la vulnérabilité économique et sociale	b) i) Pourcentage de participants aux réseaux organisés par le sous-programme qui jugent « utiles » ou « très utiles » leurs forums et leurs recommandations concernant les questions macroéconomiques et les politiques de nature à promouvoir une croissance à long terme ii) Nombre d'initiatives, de mesures et de démarches décidées par les autorités chargées de la politique économique qui tiennent compte des recommandations de la Commission

Stratégie

18.29 La responsabilité opérationnelle de l'exécution du sous-programme incombe à la Division du développement économique qui collaborera étroitement avec les bureaux sous-régionaux et nationaux de la Commission.

18.30 Dans le cadre du sous-programme, la Division continuera de faire des recherches appliquées sur le bilan des politiques macroéconomiques et les perspectives de croissance à long terme des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de la région dans son ensemble, d'affiner ses capacités de prévisions, de fournir en temps utile des informations exactes, des analyses ventilées par sexe dans la mesure du possible, et de faire des propositions ou recommandations de politique générale par l'entremise de ses publications périodiques et spécialisées ainsi que dans le cadre de ses ateliers et séminaires. La Division s'attachera également à appuyer la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter le partage de données d'expérience et de pratiques optimales et, sur demande, à entreprendre des activités de coopération technique et à fournir des services consultatifs.

18.31 Afin de garantir l'exactitude de l'information diffusée, la pertinence de ses publications et l'efficacité de sa contribution aux mécanismes de concertation, la Division collaborera étroitement avec ses interlocuteurs nationaux, à savoir les ministères des finances, les banques centrales et les autres institutions intervenant dans la formulation des politiques macroéconomiques, qui seront également les principaux bénéficiaires directs des activités menées à bien dans le cadre des travaux du sous-programme. Les autres bénéficiaires seront notamment les milieux universitaires et les instituts de recherche, le secteur privé et la société civile. La Commission continuera de collaborer avec d'autres institutions régionales et sous-régionales ainsi qu'avec d'autres entités du système des Nations Unies comme le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'OIT.

Sous-programme 4 Financement du développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la mobilisation et l'allocation efficaces des ressources financières afin d'appuyer le développement et l'égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des décideurs et des institutions d'Amérique latine et des Caraïbes à formuler et mettre en œuvre des politiques et des instruments financiers permettant de dégager et d'allouer des ressources nationales, ainsi qu'à mobiliser des ressources extérieures de manière à promouvoir le développement dans le secteur productif et le domaine social

a) i) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives envisagées ou adoptées par les pays de la région pour assurer la mobilisation et l'allocation de ressources nationales et la mobilisation de ressources extérieures, ainsi que pour instituer une réglementation macroéconomique prudentielle conforme aux recommandations et aux méthodes de la CEPALC

ii) Augmentation du pourcentage de lecteurs interrogés déclarant avoir bénéficié des analyses et recommandations de la CEPALC en matière de financement du développement

figurant dans ses publications en série ou isolées

b) Renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des autres parties prenantes à contribuer aux débats sur la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale, eu égard en particulier aux pays à revenu intermédiaire, à l'aide publique au développement et aux mécanismes de financement novateurs

b) Augmentation du nombre des institutions nationales et régionales qui formulent des propositions lors des débats mondiaux, régionaux et nationaux sur l'amélioration de l'architecture financière aux niveaux mondial et régional et y contribuent, conformément aux recommandations formulées par la CEPALC

Stratégie

18.32 Le sous-programme relève de la Division du financement pour le développement, qui l'exécutera en collaboration avec d'autres divisions techniques et les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC.

18.33 Le sous-programme portera essentiellement sur les politiques de financement du développement, notamment la macroréglementation aux niveaux tant local qu'international, sur la mise en place de systèmes financiers sans exclusive au service des petites et des moyennes entreprises et le financement des régimes de protection sociale, ainsi que sur l'architecture et le système financiers internationaux, l'intégration et la coopération financières. À cet égard, le sous-programme proposera des analyses et des recommandations concernant les difficultés rencontrées par les pays à revenu intermédiaire, les sources de financement telles que l'aide publique au développement et les mécanismes de financement novateurs relatifs aux régimes sociaux et au développement de la microfinance.

18.34 La Division entreprendra des recherches et des analyses afin de rendre compte des politiques pouvant être envisagées et elle formulera des recommandations sur les mesures qui devraient être adoptées en matière de financement du développement. Elle diffusera les résultats de ses recherches et de ses analyses par le biais de ses publications en série et spécialisées et de ses bases de données, organisera des réunions et des séminaires, appuiera la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et, sur demande, réalisera des activités de coopération technique et fournira des services consultatifs.

18.35 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront les banques centrales, les ministères des finances, les banques régionales et sous-régionales de développement, les intermédiaires financiers privés, les organismes chargés de la santé publique et des caisses de pensions, les institutions publiques responsables de l'intégration régionale et les établissements universitaires. La Commission collaborera étroitement avec des institutions comme la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, la Banque des règlements internationaux ainsi que des entités du système des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et la CNUCED. Des institutions régionales seront également associées aux activités, notamment la Société andine de développement, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la BIAD, la

Banque de développement des Caraïbes, la Banque du Sud et le Fonds latino-américain de réserve.

Sous-programme 5 Développement social et égalité sociale

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'égalité économique et sociale dans la région et contribuer au bien-être général de la population selon une démarche multidimensionnelle fondée sur les droits

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des administrations centrales et infranationales de la région à formuler des politiques, des plans et des programmes visant à réduire les inégalités structurelles et naissantes auxquelles sont confrontés divers groupes socioéconomiques et catégories de la population, selon une démarche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité et les perspectives à long terme	a) i) Augmentation du nombre de politiques, plans et programmes de protection sociale adoptés par les administrations centrales et infranationales des pays de la région pour réduire les inégalités structurelles et naissantes, conformément aux recommandations de la CEPALC ii) Augmentation du pourcentage de lecteurs interrogés déclarant avoir bénéficié des analyses et recommandations sur les politiques et programmes sociaux figurant dans la publication <i>Social Panorama of Latin America</i> et certaines autres publications
b) Renforcement de la capacité technique des organismes publics à vocation sociale d'améliorer les retombées sociales et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics	b) i) Augmentation du nombre d'organismes publics à vocation sociale faisant appel à la coopération technique pour améliorer leur capacité à formuler et mettre en œuvre les politiques sociales ii) Augmentation du nombre de parties prenantes déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC pour améliorer les initiatives sociales visant à réduire les inégalités

Stratégie

18.36 L'exécution du sous-programme incombe à la Division du développement social, laquelle collaborera étroitement avec d'autres divisions de la CEPALC, notamment la Division de la promotion de l'égalité des sexes et le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population (CELADE), ainsi qu'avec ses bureaux sous-régionaux et nationaux et certains organismes des Nations Unies. La stratégie suivie tiendra compte des objectifs de développement adoptés au niveau international lors des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social, en particulier ceux énoncés dans le document final de la Conférence Rio +20 et dans le programme de développement pour l'après-2015.

18.37 La stratégie consistera à faire des recherches qualitatives et quantitatives appliquées et des analyses, à en faire connaître les résultats et à formuler des recommandations quant à la façon de renforcer la capacité des parties prenantes à établir un diagnostic exact de la situation sociale de manière à faciliter la formulation et la mise en œuvre des politiques. Elle consistera également à renforcer les réseaux existants afin d'obtenir des données pertinentes, de les mettre à jour et de les diffuser, et de faciliter les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les décideurs, les chercheurs et les autres parties intéressées. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, en particulier ceux chargés de la formulation, de la mise en œuvre et de la gestion des politiques sociales, les organisations régionales et sous-régionales, les établissements universitaires, les centres de recherche et les organisations non gouvernementales. La stratégie prévoit également des activités de coopération Sud-Sud avec d'autres commissions régionales et des institutions intergouvernementales ou multilatérales.

18.38 Le sous-programme contribuera également à promouvoir la concertation pour ce qui est d'élaborer des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté, de mettre en place des systèmes de protection sociale multidimensionnels tenant compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes, de réduire les inégalités et de renforcer la participation citoyenne.

Sous-programme 6

Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional

Objectif de l'Organisation : Intégrer la problématique hommes-femmes dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la réalisation d'un développement durable partagé par tous

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays de la région à appliquer des politiques d'égalité des sexes conformément aux consensus régionaux dégagés dans le cadre de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et aux autres accords internationaux	a) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives adoptées par les pays de la région dans les domaines prioritaires définis par l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes
b) Renforcement de la capacité des pays de la région à appliquer les accords issus de la treizième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, eu égard notamment à l'autonomie économique des femmes	b) i) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives adoptées par les pays de la région pour donner suite aux accords de la treizième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, eu égard notamment à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les questions relatives au développement durable

ii) Augmentation du nombre de parties prenantes déclarant avoir bénéficié de la coopération technique de la CEPALC et de leur participation à la coopération technique horizontale Sud-Sud facilitée par la CEPALC pour appuyer la mise en œuvre des accords issus de la treizième Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, eu égard notamment à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans certaines dimensions du développement durable

Stratégie

18.39 L'exécution du sous-programme incombe à la Division de la promotion de l'égalité des sexes. Étant donné le caractère pluridisciplinaire de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional, la Division travaillera en étroite collaboration avec les autres divisions et les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC et leur fournira un appui sur demande. De même, elle intégrera le souci de l'égalité des sexes dans les différents programmes de travail de l'organisation. L'exécution du sous-programme s'inscrira dans le cadre défini par les instruments adoptés par la communauté internationale, les activités de la Commission et sa stratégie de prise en compte de la problématique hommes-femmes.

18.40 Dans le cadre du sous-programme, la Division aidera les pays de la région à élaborer des stratégies d'intégration de la problématique hommes-femmes dans leurs politiques nationales, tant au stade de la formulation que de la mise en œuvre et du suivi, en utilisant des statistiques et des indicateurs des inégalités entre les sexes. Elle portera une attention toute particulière à l'autonomie économique des femmes, dans le cadre d'une démarche globale tenant également compte de leur autonomie physique et de leur autonomie de décision.

18.41 Le sous-programme visera en particulier à renforcer les relations entre producteurs et utilisateurs de statistiques ventilées par sexe par le partage accru des connaissances afin d'éclairer la nature des problèmes régionaux actuels. Par ailleurs, les gouvernements bénéficieront d'une aide afin d'utiliser les résultats des recherches et les indicateurs pour mettre au point des politiques en faveur de l'égalité des sexes.

18.42 Enfin, les États membres bénéficieront des travaux de l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la large diffusion des principales publications et conclusions issues du sous-programme à l'intention des décideurs, des universitaires et d'autres parties prenantes lors de manifestations et forums majeurs tenus au niveau international, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 7

Population et développement

Objectif de l'Organisation : Renforcer la prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des parties prenantes concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement, compte tenu de la problématique hommes-femmes, à des fins d'élaboration de politiques et de programmes sociodémographiques	a) i) Augmentation du nombre de parties prenantes concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui utilisent les connaissances, méthodes et outils démographiques et les données sur la population et le développement produits par la CEPALC ii) Augmentation du pourcentage de participants à des séminaires, des ateliers, des stages de formation ou des activités de coopération technique déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC pour ce qui est du suivi de l'évolution des tendances démographiques et de l'étude des questions relatives à la population et au développement à des fins d'élaboration de politiques et de programmes sociodémographiques
b) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions	b) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives nouvelles ou supplémentaires mises en œuvre par des pays d'Amérique latine ou des Caraïbes en vue d'appliquer les recommandations et d'atteindre les objectifs formulés dans les principaux accords internationaux relatifs à la population et au développement, et d'effectuer le suivi correspondant

Stratégie

18.43 Le sous-programme relève du CELADE, qui s'inspirera du Consensus de Montevideo sur la population et le développement pour l'exécuter. Adopté par les États membres de la CEPALC à la première session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Montevideo du 12 au 15 août 2013, le Consensus de Montevideo vise à un développement durable fondé sur les droits et axé sur l'égalité qui prenne pleinement en compte la dynamique démographique.

18.44 Dans le cadre du sous-programme, le CELADE travaillera en étroite collaboration avec les autres divisions de la CEPALC, en particulier la Division du développement social (en contribuant à ses activités ou en rédigeant certaines parties dédiées de sa publication phare, *Social Panorama of Latin America*), la

Division de la promotion de l'égalité des sexes (en contribuant aux activités de l'Observatoire de l'égalité des sexes et en réalisant avec lui des études conjointes), la Division de statistique (en apportant un appui à la Conférence statistique des Amériques, en communiquant au site CEPALStat des informations pertinentes en vue de sa mise à jour et en réalisant des études conjointes avec la section de statistiques sociales), la Division du développement durable et des établissements humains (en contribuant aux études et aux publications sur les établissements humains et sur les relations entre démographie et développement durable) et le bureau sous-régional de Port of Spain (en appuyant les activités démographiques dans les Caraïbes, en particulier celles liées au recensement, à la mise au point du logiciel REDATAM, au vieillissement de la population et aux migrations internationales).

18.45 Sa stratégie consistera à :

a) Faire office de secrétariat technique pour la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;

b) Former à la démographie et aux études de population le personnel technique des institutions nationales et locales de façon à renforcer la capacité des pays à suivre l'évolution des tendances démographiques et à traiter les questions relatives à la population et au développement;

c) Aider les pays de la région à donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à mettre en œuvre la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

18.46 Il sera fourni des services consultatifs spécialisés et des services de coopération technique et il sera organisé des ateliers et des séminaires pour faciliter la coopération horizontale, la création de réseaux et la mise en commun des expériences concluantes. En outre, il sera procédé à des recherches appliquées et à des analyses, notamment en vue de formuler des recommandations visant à réduire les inégalités, qui seront diffusées au moyen de publications pouvant servir de référence aux pays de la région. Les données sociodémographiques produites dans le cadre du sous-programme seront largement diffusées auprès du public par des moyens informatiques.

18.47 Les produits de ce sous-programme intéressent principalement les responsables gouvernementaux, les pouvoirs publics et les instituts nationaux de statistique des pays de la région, en particulier les fonctionnaires chargés des questions démographiques dans les ministères de la planification, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la condition féminine et du logement. Ils intéressent également les organismes publics et privés et les organisations de la société civile qui conçoivent et administrent des programmes, politiques et projets nationaux et locaux dans des domaines touchant à la population, ainsi que les universités et autres établissements d'enseignement supérieur s'intéressant à ces questions.

18.48 Les activités du sous-programme seront menées en étroite collaboration avec la Division de la population et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, avec les autres entités

membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales participant au module population, avec des organismes spécialisés comme le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'OIT, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales comme l'OEA, l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale, l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, la BID et le Secrétariat général ibéro-américain. La collaboration interinstitutions sera en partie axée sur la mise en commun, le perfectionnement et l'harmonisation des méthodes employées pour les estimations et projections démographiques, ainsi que pour les estimations de la mortalité infantile, post-infantile et maternelle. Le CELADE continuera de jouer le rôle d'entité chef de file du groupe de travail interinstitutions sur les migrations internationales.

Sous-programme 8

Développement durable et établissements humains

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'intégration des questions relatives à la gestion de l'environnement, du changement climatique et des zones urbaines dans les politiques économiques et sociales et les politiques d'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à appliquer des politiques et des mesures propices au développement durable, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et les établissements humains	a) i) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives adoptées par les pays dans les domaines du développement durable, des changements climatiques et des établissements humains, conformément aux recommandations de la CEPALC ii) Pourcentage de participants à des réunions, des ateliers et des formations qui déclarent avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale concernant le développement durable, le changement climatique et les établissements humains
b) Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres parties prenantes de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable, au changement climatique et aux établissements humains	b) Augmentation du nombre de gouvernements de la région et d'autres parties prenantes qui suivent et font progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable, notamment en matière d'urbanisation, conformément aux recommandations de la CEPALC

Stratégie

18.49 La Division du développement durable et des établissements humains sera chargée de l'exécution de ce sous-programme et s'en acquittera en étroite coordination avec d'autres bureaux et divisions de la Commission afin que le programme de travail de cette dernière tienne compte de tous les aspects du développement durable, en particulier du changement climatique et des objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

18.50 Ainsi, le sous-programme prévoit de renforcer les capacités des pays de la région dans trois domaines essentiels. En premier lieu, il s'agira d'évaluer les progrès du développement durable dans la région ainsi que la prise en compte du développement durable lors de l'élaboration des politiques publiques (notamment des politiques budgétaires et sectorielles et des politiques d'investissement) et du renforcement des institutions pour la gestion de l'environnement (par exemple mise en œuvre du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement). Le sous-programme porte aussi sur la suite donnée aux accords internationaux et régionaux sur le développement durable, notamment sur la manière dont le volet environnemental est pris en compte. Le soutien apporté dans la région au Forum politique de haut niveau pour le développement durable sera un élément essentiel de l'action menée aux niveaux politique et institutionnel dans le cadre du sous-programme.

18.51 Le deuxième domaine concerne la pérennité des établissements humains et englobe les questions de l'urbanisation, des écocités, de l'aménagement du territoire et des grandes agglomérations. La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui sera l'une des premières conférences mondiales de la période couverte par le programme de développement pour l'après-2015, se tiendra en 2016. La Division y participera en proposant des moyens de faire face aux défis à venir. En outre, le soutien apporté à la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes sera essentiel pour que les conclusions d'Habitat III soient prises en compte dans la région.

18.52 Le troisième domaine concerne le changement climatique, qui constitue un élément essentiel du programme international pour l'environnement. Pour contrer les effets du changement climatique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il existe des possibilités inexplorées d'adopter des politiques environnementales, sectorielles et économiques, notamment dans les domaines essentiels que sont l'adaptation et la réduction des émissions dans les grandes agglomérations et les villes moyennes de la région. En ce sens, une politique budgétaire appuyée par une réforme de la fiscalité environnementale est un outil essentiel qui peut contribuer à la transition vers un développement durable sans exclusion sociale. Il existe des synergies évidentes entre les stratégies d'adaptation au changement climatique et celles qui visent à protéger un des atouts principaux de la région : sa biodiversité. Les activités de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD plus) constituent la meilleure illustration de ces synergies. Enfin, les activités d'évaluation des risques de catastrophe, de gestion des risques et d'adaptation à la variabilité du climat et au changement climatique se poursuivront.

18.53 La Division coopérera étroitement avec d'autres divisions de la CEPALC, en particulier la Division du développement économique, la Division du développement social, l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES), la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles, la Division du développement de la production et des entreprises, la Division de statistique, la Division de la promotion de l'égalité des sexes et la Division du commerce international et de l'intégration. La coopération avec les bureaux sous-régionaux et nationaux de la Commission portera principalement sur les problèmes liés au changement climatique.

18.54 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités chargées du développement durable et celles chargées des établissements humains. Les autorités économiques et sectorielles ont également un rôle important à jouer dans l'intégration des considérations de développement durable et de changement climatique aux activités ne relevant pas exclusivement de l'environnement. Les autres bénéficiaires seront les organisations régionales et sous-régionales, les universités et centres de recherche universitaires, les organisations des secteurs de l'entreprise et les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à ces questions. La stratégie consistera également à regrouper en réseaux une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par le changement climatique, dont les organismes gouvernementaux, les organisations de la société civile, les représentants du secteur privé et les organes sectoriels pertinents.

18.55 La Division continuera, dans sa mise en œuvre du sous-programme, de se concerter et d'entreprendre des activités conjointes avec les institutions spécialisées, programmes et fonds du système des Nations Unies comme le PNUD, le PNUE et ONU-Habitat, ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement qui s'intéressent aux questions environnementales. Dans le cadre du mécanisme de coordination régionale, la Division coordonne l'établissement de documents conjoints interinstitutions sur le développement durable.

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

Objectif de l'Organisation : Favoriser la compétitivité et le développement socioéconomique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moyen d'une gestion durable des ressources naturelles et des services publics d'infrastructure

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité institutionnelle des pays de la région à formuler et appliquer des politiques et des cadres réglementaires propres à accroître l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et des services publics de distribution et d'infrastructure	a) i) Augmentation du nombre de nouvelles politiques, mesures et initiatives relatives à la gestion durable des ressources naturelles et aux services publics de distribution et d'infrastructure mises en œuvre par des pays de la région conformément aux recommandations de la CEPALC

-
- | | |
|--|--|
| <p>b) Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques, et échange, aux niveaux sous-régional et régional, de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure</p> | <p>ii) Augmentation du nombre de parties prenantes déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique de la Commission dans leurs travaux concernant la gestion durable des ressources naturelles et les services publics de distribution et d'infrastructure</p> |
| <p>b) Augmentation du nombre d'entités publiques, régionales, universitaires et commerciales suivant les recommandations de la CEPALC lorsqu'elles prennent des mesures pour harmoniser ou coordonner les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles ou à la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure</p> | |
-

Stratégie

18.56 La Division de l'infrastructure et des ressources naturelles sera chargée de l'exécution du sous-programme, en étroite coordination avec les autres divisions et bureaux de la CEPALC, en particulier la Division du commerce international et de l'intégration, la Division du financement du développement, la Division du développement durable et des établissements humains, la Division du développement de la production et des entreprises et le siège sous-régional de Mexico. La stratégie consistera notamment à fournir aux intervenants de la région des études analytiques et des informations et données systématisées sur la réglementation et la gestion de l'exploitation des ressources naturelles et sur la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure dans le cadre des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

18.57 La Division s'emploiera en priorité à aider techniquement les pays, à leur demande, à réglementer et gérer l'exploitation des ressources énergétiques, minérales et hydriques, en mettant un accent particulier sur les effets économiques et sociaux du changement climatique et sur la viabilité environnementale et énergétique, et à réglementer la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure. Un appui sera apporté à l'organisation de débats en vue de diffuser les nouvelles orientations et au fonctionnement des réseaux d'échange d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience. Des activités de formation seront aussi menées à l'intention des décideurs, des fonctionnaires et des experts dans les domaines susmentionnés.

18.58 Les principaux bénéficiaires des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, notamment ceux qui s'occupent de la mise en valeur durable des ressources naturelles, des questions énergétiques, des infrastructures et des transports. Les autres bénéficiaires seront des organisations régionales et sous-régionales, des universités, des centres de recherche universitaires et des organisations techniques, professionnelles, syndicales et patronales s'intéressant à ces questions. Au titre du sous-programme, la Division poursuivra les consultations et une étroite collaboration avec les organismes, programmes et fonds spécialisés des Nations

Unies ainsi qu'avec d'autres organisations qui sont concernées par les activités minières, l'énergie et les ressources en eau, notamment l'Organisation latino-américaine de l'énergie, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Marché commun du Sud, l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, l'Iberoamerican Association of Energy Regulatory Entities, la Commission interaméricaine des ports de l'Organisation des États américains, l'International Association of Maritime Economists, la Commission centraméricaine du transport maritime, ainsi que des organisations bilatérales et multilatérales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de données statistiques, la Société andine de développement, le Fonds pour le bassin versant du Rio de la Plata, l'Association des organismes de réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des Amériques, la Communauté des Caraïbes, le Projet Mesoamerica, le Conseil mondial de l'énergie et le Partenariat mondial pour l'électricité durable.

Sous-programme 10

Planification de l'administration publique

Objectif de l'Organisation : Renforcer les compétences en matière de planification et d'administration publique au service du développement dans une perspective régionale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de planification et d'administration publique au service du développement dans une perspective régionale et compte tenu de la problématique hommes-femmes	a) i) Augmentation du nombre de mécanismes de planification mis en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes pour lesquels les contributions de l'ILPES sont prises en compte par les pays concernés ii) Augmentation du nombre de participants interrogés qui disent avoir bénéficié des services de formation offerts dans le cadre du sous-programme pour renforcer les compétences en matière de planification et d'administration publique au service du développement dans une perspective régionale et compte tenu de la problématique hommes-femmes iii) Augmentation du nombre de lecteurs interrogés qui disent avoir bénéficié des analyses et recommandations figurant dans les publications établies dans le cadre du sous-programme
b) Amélioration de la coordination, des échanges de meilleures pratiques et de la coopération entre les gouvernements de la région et d'autres parties prenantes dans le domaine des plans et stratégies de développement	b) i) Augmentation du nombre d'organismes publics et d'autres parties prenantes importantes qui participent aux séminaires et réseaux organisés dans le cadre du sous-programme

-
- ii) Augmentation du nombre de participants aux forums organisés dans le cadre du sous-programme qui disent avoir bénéficié de ces activités et renforcé leurs compétences
-

Stratégie

18.59 L'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a aidé les pays membres à renforcer leurs compétences en matière de planification et d'administration publique, notamment par la formation du personnel. À l'avenir, il faudrait mettre l'accent sur la coopération et l'intégration régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes. En raison de sa capacité à réunir les autorités de planification de tous les pays, l'Institut se trouve dans une position privilégiée d'observateur de l'administration publique et de la gestion au service du développement dans la région. S'appuyant sur cet atout, la stratégie du sous-programme repose sur trois éléments principaux présentés ci-dessous.

a) **Un centre de gestion des connaissances sur la planification du développement : source de données centralisée**

18.60 L'Institut servira de « laboratoire de connaissances sur la planification » et permettra de renforcer la coopération entre les pays en matière de planification et d'administration publique au service du développement. La plateforme virtuelle, appelée « source de données centralisée en matière de planification », sera alimentée par des plans de développement, des travaux de recherche et des études comparatives et permettra d'effectuer des analyses, de stimuler l'intégration et de diffuser les innovations en ce qui concerne la théorie et la pratique de la planification et de l'administration publique et ainsi de susciter l'émergence d'une perspective régionale sur ces questions qui soit propre à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

18.61 Les dialogues ministériels, qui se tiennent depuis 2013, se poursuivront et incluront des hauts fonctionnaires et des experts afin de promouvoir la diffusion et l'échange de meilleures pratiques en matière de planification dans la région et de consolider les interactions et la coopération entre les autorités nationales de planification.

b) **Repenser l'Amérique latine et les Caraïbes : vers une nouvelle culture d'intégration et de coopération régionales**

18.62 L'Institut fera porter ses activités de recherche et ses efforts de coopération technique et de formation sur la promotion d'une nouvelle manière de penser l'intégration et la coopération régionales, notamment en ce qui concerne :

a) La nouvelle administration publique au service du développement, y compris la surveillance et l'évaluation des politiques publiques; la budgétisation axée sur les résultats; la gestion publique et la participation des citoyens ainsi que l'utilisation des outils informatiques dans l'administration publique;

b) La perspective à long terme, notamment les prévisions de développement, les changements structurels au service de l'intégration régionale, la planification à long terme des investissements et la gestion stratégique des projets;

c) La coordination entre tous les échelons, depuis le programme mondial de développement jusqu'aux mesures régionales, nationales et locales, y compris l'application locale du programme de développement pour l'après-2015, la décentralisation et le renforcement des capacités de développement locales, les changements structurels au service de la convergence régionale, la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la planification budgétaire, l'aménagement du territoire et la mise en valeur des biens collectifs environnementaux.

c) Renforcement des capacités en matière d'administration publique et participation de la société civile et des mouvements sociaux à la planification du développement

18.63 Les services de coopération technique, la recherche appliquée et les services de formation resteront des éléments fondamentaux des activités de l'Institut. Avec le renouvellement, sur la forme et sur le fond, de la coopération, des services consultatifs, de la recherche et des services de formation et d'apprentissage, la prestation de services sera réorganisée pour renforcer la mobilisation et la collaboration de la société civile et des acteurs sociaux pour la planification du développement, qui est de plus en plus participative.

18.64 Le sous-programme prévoit de fournir davantage de cours de formation sur la planification, l'administration et les politiques publiques qui remplissent les objectifs de diffusion des connaissances appliquées acquises dans la région et dans le monde sur ces sujets et de doter le personnel et les institutions concernées de davantage de moyens d'apprentissage.

Sous-programme 11

Statistiques

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques fiables et actuelles, qui aident à prendre des décisions fondées sur des données factuelles dans les domaines économique, social et environnemental dans la région

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique décennal de la Conférence statistique des Amériques	a) i) Pourcentage de volets thématiques du plan stratégique pour lesquels des mesures spécifiques ont été mises en œuvre ii) Nombre de produits élaborés par les groupes de travail de la Conférence statistique des Amériques avec l'aide de la CEPALC
b) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à suivre la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et à adopter des politiques fondées sur des données factuelles	b) i) Augmentation de la proportion de pays appliquant le Système de comptabilité nationale de 2008 et ses comptes satellites, notamment le Système de comptabilité environnementale et économique de 2012, conformément aux recommandations

internationales et selon leurs propres besoins, après avoir obtenu l'appui technique nécessaire de la part de la CEPALC

ii) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives mises en œuvre par les pays pour appliquer les recommandations de la CEPALC visant à élaborer des statistiques de suivi des tendances économiques, environnementales et sociales

iii) Augmentation du nombre de téléchargements à partir de l'Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes et de CEPALSTAT, système en ligne de la CEPALC regroupant les bases de données économiques, environnementales et sociales de la région

Stratégie

18.65 La Division des statistiques sera chargée de la mise en œuvre du sous-programme. Les statistiques étant par nature interdisciplinaires, la Division collaborera avec tous les autres bureaux et divisions de la CEPALC, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les organismes des Nations Unies.

18.66 La stratégie reposera sur trois grands axes d'action. Le premier axe consiste à appuyer l'élaboration de statistiques méthodologiques dans la région, et à promouvoir l'élaboration d'indicateurs propres à la région. Le deuxième axe concerne la prestation de services consultatifs spécialisés et de services de coopération technique visant à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays. Des réunions et séminaires seront organisés en vue de faciliter le partage d'expériences et de promouvoir la coopération Sud-Sud dans un contexte régional plus intégré. La Division appuiera également le développement de réseaux pour renforcer l'harmonisation et la coordination entre les pays des données statistiques et des initiatives prises dans ce domaine. Le troisième axe vise à promouvoir les meilleures pratiques de diffusion et d'utilisation de méthodologies et techniques comparables.

18.67 Les principaux bénéficiaires directs du sous-programme seront les institutions d'Amérique latine et des Caraïbes sur lesquelles s'appuient les systèmes statistiques nationaux, notamment les bureaux de statistique nationaux, les banques centrales et les organismes gouvernementaux spécialisés. En outre, les activités menées dans le cadre du sous-programme pourraient aussi intéresser un public plus large dans le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile.

18.68 Deux caractéristiques importantes de la stratégie mise en œuvre dans le cadre du sous-programme doivent être soulignées. La première est que les activités seront menées en collaboration étroite avec la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC. Les activités inscrites au sous-programme correspondent aux thèmes définis comme prioritaires dans le cadre de la Conférence, soit la comptabilité

nationale, la comptabilité environnementale, les statistiques économiques et environnementales, le programme de développement pour l'après-2015, des mesures générales de protection sociale et les indicateurs sociaux. Le sous-programme comprendra des travaux de coordination des activités régionales et mondiales, notamment des actions menées conjointement avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies concernés par les statistiques. Une collaboration avec d'autres organismes internationaux (comme l'OID, l'OIT, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC) et groupes internationaux d'experts, comme le Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale sera également prévue. Le sous-programme portera l'expérience et les intérêts de la sous-région dans les instances mondiales, notamment la Commission de statistique de l'ONU et le Comité de coordination des activités de statistique.

18.69 Le sous-programme mettra également son fonds d'informations statistiques et méthodologiques à la disposition d'un large éventail de parties prenantes : organismes gouvernementaux, organisations patronales et syndicales, universités, instituts de recherche, organes d'intégration régionale et sous-régionale et autres entités publiques ou privées, qui ont besoin d'informations comparables sur les pays de la région.

18.70 Les activités communes avec d'autres divisions de la CEPALC seront spécifiquement axées sur : l'application d'indicateurs par sexe, en collaboration avec la Division de la promotion de l'égalité des sexes; l'appui à l'utilisation des indicateurs économiques et des données démographiques, en collaboration avec la Division du développement économique et la Division de la population; la communication à la Division du développement social de données issues d'enquêtes auprès des ménages et d'autres indicateurs sociaux; l'élaboration d'indicateurs environnementaux, en collaboration avec la Division du développement durable et des établissements humains et la Division des ressources naturelles et des infrastructures; la communication d'informations permettant de surveiller les progrès accomplis dans la région vers la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

18.71 Il s'agira plus particulièrement : de promouvoir l'adoption de nouvelles recommandations ayant trait au Système de comptabilité nationale et au Système de comptabilité environnementale et économique et à ses comptes satellites, notamment au travail non rémunéré dans les ménages; de faciliter la participation des pays au Programme de comparaison internationale; d'améliorer les statistiques de base dans les domaines économique, environnemental et social; d'élaborer des méthodologies et des indicateurs permettant de mesurer la pauvreté monétaire et multidimensionnelle, les inégalités, la cohésion sociale et d'autres aspects du bien-être.

18.72 Enfin, les États Membres profiteront de la visibilité accrue des travaux réalisés dans le cadre du sous-programme, obtenue grâce à l'actualisation et à l'évolution permanentes de CEPALSTAT, base de données en ligne de statistiques et d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

Objectif de l'Organisation : Favoriser une croissance dynamique et un développement durable, bénéficiant à tous et équitable, dans un cadre institutionnel et démocratique solide, et atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux qui découlent du programme de développement pour l'après-2015 (tel que l'aura approuvé l'Assemblée générale)

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la sous-région en ce qui concerne le traitement des problèmes économiques et sociaux, en particulier ceux relatifs à l'égalité multidimensionnelle (notamment égalité des sexes, des ethnies et des territoires) et à la réduction de la pauvreté	a) i) Augmentation du nombre d'institutions gouvernementales, d'institutions du secteur privé et d'établissements universitaires de la sous-région qui tiennent compte des analyses et recommandations de la CEPALC lorsqu'ils formulent des politiques et des mesures dans le domaine du développement économique et social, en particulier en ce qui concerne l'égalité multidimensionnelle et la réduction de la pauvreté ii) Augmentation du nombre de parties prenantes clefs disant avoir bénéficié des produits et des services de la Commission en matière de formulation des politiques économiques et sociales, particulièrement en ce qui concerne l'égalité et la réduction de la pauvreté
b) Renforcement des capacités techniques des pays de la sous-région s'agissant de la conception ou de l'évaluation de politiques et de mesures pour le développement économique et le changement structurel, le commerce, l'intégration et le développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et le changement climatique	b) i) Augmentation du nombre d'institutions de la sous-région qui tiennent compte des analyses et recommandations de la CEPALC lorsqu'elles adoptent des politiques et des mesures pour le développement économique, le changement structurel, le commerce, l'intégration et le développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et le changement climatique ii) Augmentation du nombre de parties prenantes clefs déclarant avoir bénéficié des produits et des services de la CEPALC dans les domaines du développement économique et du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et le changement climatique

Stratégie

18.73 Le siège sous-régional de la CEPALC à Mexico sera chargé de l'exécution de ce sous-programme, qui concerne les pays de l'isthme d'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine, en étroite coordination avec d'autres divisions et bureaux de la Commission. La stratégie à suivre tiendra tout particulièrement compte des éléments pertinents des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux qui découlent du programme de développement pour l'après-2015, en particulier en qui concerne l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la préservation de l'environnement et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

18.74 La stratégie suivie consistera à continuer de renforcer la capacité des pays à formuler des stratégies et des politiques de nature à promouvoir la coopération aux échelons sous-régional et régional. Elle visera essentiellement à concevoir, diffuser et mettre en œuvre des moyens novateurs et rationnels en vue de s'attaquer aux problèmes de développement de la sous-région. Le sous-programme comprendra aussi des travaux d'analyse et formulera, pour examen par les États membres, des recommandations qui tiendront compte des particularités nationales. Il continuera de renforcer les analyses multisectorielles et interdisciplinaires, le traitement et la systématisation des données nécessaires à la tenue et à la mise à jour des bases de données pertinentes et l'élaboration de modèles analytiques assortis d'outils quantitatifs et qualitatifs. Le siège sous-régional continuera de collaborer étroitement avec les parties prenantes nationales et les institutions d'intégration régionale afin de renforcer leurs capacités en offrant des services consultatifs, en proposant des programmes de formation et de stage et en organisant et promouvant des espaces propres à faciliter la concertation.

18.75 Les principaux bénéficiaires de ce sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région ainsi que des entités de la société civile, les établissements universitaires, les entités du secteur privé et les entités sous-régionales et régionales, comme celles qui font partie du système centraméricain d'intégration.

18.76 L'accent sera également mis sur les domaines suivants : programmes de développement, réformes stratégiques, et leurs incidences économiques, sociales et sectorielles; pactes sociaux pour l'égalité; la ville comme bien public pour l'égalité; protection sociale universelle et filets de sécurité; populations vieillissantes et populations jeunes; stratégie de développement énergétique à long terme pour l'Amérique centrale; facilitation du commerce dans le cadre de l'Accord de libre-échange Amérique centrale-États-Unis-République dominicaine et de l'Accord de l'Union européenne; promotion des bienfaits sociaux du commerce; politiques industrielles et politiques de la concurrence; modèles macroéconomiques à l'usage des principales entités de planification du secteur public; adaptation au changement climatique et atténuation des phénomènes naturels extrêmes; analyse approfondie de la situation des pays et offre de conseils techniques.

Sous-programme 13

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Objectif de l'Organisation : Renforcer le processus de développement durable dans les Caraïbes et resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays de la sous-région à traiter les problèmes de développement économique, social et environnemental	a) i) Augmentation du nombre de pays qui s'inspirent des analyses ou suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils élaborent, adoptent ou actualisent des politiques, mesures et initiatives dans les domaines du développement économique, social et environnemental ii) Augmentation du nombre d'institutions gouvernementales, de décideurs et d'autres parties prenantes déclarant avoir bénéficié des produits et des services de la CEPALC dans leurs efforts de promotion du développement économique, social et environnemental
b) Renforcement de la capacité institutionnelle des pays de la sous-région à donner suite aux grands accords internationaux dans les domaines économique, social et environnemental	b) Augmentation du nombre de politiques, de mesures ou initiatives adoptées ou actualisées conformément aux analyses et recommandations de la CEPALC pour donner suite aux grands accords internationaux dans les domaines économique, social et environnemental
c) Renforcement de la concertation, de la coopération et de la collaboration dans la sous-région des Caraïbes pour venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental	c) Augmentation du nombre d'institutions et autres parties prenantes caraïbéennes engagées dans des concertations sous-régionales ou les mécanismes de collaboration coordonnés par la CEPALC

Stratégie

18.77 La stratégie repose sur quatre piliers. Premièrement, les activités seront exécutées dans le cadre de la coordination et de la collaboration avec d'autres divisions de la CEPALC et avec l'ensemble du système des Nations Unies. Deuxièmement, en tant que secrétariat du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, le siège sous-régional pour les Caraïbes veillera à la pertinence des activités selon les besoins de la sous-région et conformément aux instructions du Comité, en cernant les domaines prioritaires et les problèmes de développement. Troisièmement, eu égard aux objectifs de développement adoptés au niveau international, les activités faciliteront l'action engagée par les pays des Caraïbes dans le prolongement des conférences mondiales, notamment celles qui découlent du programme de développement pour l'après-2015. Quatrièmement, les

besoins des pays couverts par le sous-programme en matière de développement seront traités selon une approche multidisciplinaire, par les mesures suivantes : a) financement du développement, gestion budgétaire et diversification des marchés dans le cadre de l'intégration des économies des Caraïbes dans l'économie mondiale; b) élargissement du mécanisme de suivi afin de mesurer les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; c) application élargie des technologies de l'information et des communications à la faveur du développement et de la gestion des connaissances; d) renforcement du rôle du développement social dans le contexte du processus du développement durable au sens large; e) renforcement des capacités statistiques des pays des Caraïbes pour appuyer l'élaboration de politiques plus efficaces et reposant sur des données factuelles.

18.78 À cet effet, le siège sous-régional fera des recherches et des analyses sur les nouvelles questions et problématiques propres aux Caraïbes et collaborera étroitement avec des partenaires de développement caraïbéens tels que le secrétariat de la CARICOM et les organismes associés à la CARICOM, le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque centrale des Caraïbes orientales, et le secrétariat de l'Association des États de la Caraïbe entre autres, notamment en fournissant des services consultatifs et des services de coopération technique, afin d'alimenter le processus d'élaboration de politiques dans les pays des Caraïbes. Enfin, les travaux et principales réussites du siège sous-régional gagneront en visibilité grâce à une campagne d'information dynamique à laquelle les pays des Caraïbes participeront plus activement.

Sous-programme 14

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

Objectif de l'Organisation : Renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale, leur convergence et la participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des moyens dont disposent les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour approfondir leur intégration et promouvoir leur convergence

a) i) Augmentation du nombre de produits techniques et opérationnels fournis par la Commission qui sont utilisés pour faciliter le débat régional et parvenir à un consensus sur les questions de développement social et économique et de développement durable, notamment d'égalité des sexes, ainsi que demandé par les mécanismes régionaux et sous-régionaux

-
- | | |
|--|--|
| | ii) Augmentation du nombre d'activités ou d'initiatives auxquelles les divers dispositifs et mécanismes régionaux et sous-régionaux participent en vue de partager des connaissances et des données d'expérience et pour lesquelles ils bénéficient d'un appui logistique de la CEPALC |
| b) Renforcement du dialogue politique entre les dispositifs régionaux et sous-régionaux, des tiers et des acteurs extrarégionaux | b) i) Augmentation du nombre de produits techniques et opérationnels fournis par la Commission qui sont utilisés pour faciliter le débat régional avec des tiers, y compris des partenaires ou mécanismes extrarégionaux, sur les questions de développement social et économique et de développement durable, notamment d'égalité des sexes, ainsi que demandé par les mécanismes régionaux et sous-régionaux

ii) Augmentation du nombre de fois où des positions arrêtées au niveau régional sont présentées dans le cadre de forums ou de sommets mondiaux avec l'appui technique de la CEPALC |
-

Stratégie

18.79 L'exécution du sous-programme incombe au Bureau du Secrétaire exécutif et au Secrétaire de la Commission, qui collaboreront étroitement avec les autres divisions techniques de la CEPALC ainsi que ses bureaux sous-régionaux et nationaux en raison du caractère pluridisciplinaire du sous-programme.

18.80 La stratégie appliquée au titre du sous-programme aura pour principal objectif de fournir un appui technique et logistique aux organismes et mécanismes d'intégration et de coopération ainsi qu'aux dispositifs de coordination des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tant pour faciliter l'exécution de leurs propres programmes, dans le cadre des mesures et initiatives prises pour améliorer la convergence, que pour les activités menées à l'extérieur avec des tiers.

18.81 Le sous-programme se caractérise principalement par une demande dynamique de la part des acteurs auxquels des services sont fournis sous forme de données, de statistiques, d'indicateurs, et de travaux analytiques et normatifs dans le cadre de conférences et d'exposés, d'élaboration de méthodologies à des fins diverses et d'appui logistique sur demande.

18.82 Le sous-programme est conçu pour renforcer des groupes et dispositifs régionaux et sous-régionaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes par la fourniture d'un appui technique, d'informations, de statistiques et d'indicateurs novateurs, actualisés, ponctuels et pertinents, de rapports analytiques ainsi que d'un appui logistique aux réunions et sommets. Les travaux analytiques et recommandations de la Commission aideront ces organisations à s'accorder sur les nouveaux défis de l'intégration et de la coopération régionales, à rechercher le

développement social et économique et le développement durable et à engager le dialogue politique avec des tiers. Une assistance sera également apportée pour le suivi des accords et de leurs mécanismes de mise en œuvre respectifs. En outre, le sous-programme permettra de fournir des services consultatifs et techniques pour soutenir ces mécanismes régionaux et sous-régionaux en vue d'accroître l'intégration et la coopération à l'aide des modalités de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

18.83 Le Bureau du Secrétaire exécutif collaborera en premier lieu avec la CELAC, l'UNASUR, la Communauté andine, la CARICOM, l'Association latino-américaine d'intégration, le MERCOSUR, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et le SICA. La collaboration avec d'autres partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale sera également renforcée dans le but de fournir des moyens supplémentaires au sous-programme, d'améliorer l'exécution de son programme de travail et d'obtenir un résultat maximal pour les pays bénéficiaires.

18.84 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les gouvernements de la région, les responsables participant à tous les mécanismes d'intégration dans les domaines économique, social et politique ainsi que d'autres parties prenantes dans les secteurs de l'entreprise et de la société civile intéressées par tous les aspects pertinents de l'intégration et du dialogue politique connexe.

18.85 Enfin, la CEPALC veillera à faire connaître ses activités et réalisations principales en mettant au point un programme de communication énergique faisant appel à la participation active des États membres et à la large diffusion de ses publications et conclusions auprès des décideurs participant aux grandes manifestations, conférences et réunions internationales pertinentes, des milieux universitaires et des autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
63/260	Activités touchant au développement
64/172	Le droit au développement
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
64/289	Cohérence du système des Nations Unies

65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
66/71	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
66/84	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
66/125	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
66/155	Le droit au développement
66/157	Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
66/161	La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
66/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
66/215	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
66/216	Participation des femmes au développement
66/288	L'avenir que nous voulons
67/140	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
67/164	Droits de l'homme et extrême pauvreté
67/217	Vers un nouvel ordre économique international
67/226	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
67/230	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
68/158	Le droit au développement
68/198	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
68/201	Système financier international et développement
68/202	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
68/204	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
68/210	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
68/220	Science, technique et innovation au service du développement
68/222	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
68/226	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
68/230	Coopération Sud-Sud
68/234	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2004/310	Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies
2012/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation
2012/9	Élimination de la pauvreté
2012/30	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2013/5	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

- 2013/16 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2013/44 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 650 (XXXIII) Résolution de Brasilia
- 666 (XXXIV) Résolution de San Salvador

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Résolutions de l'Assemblée générale

- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 68/199 Commerce international et développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

Sous-programme 2

Production et innovation

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 66/195 Les technologies agricoles au service du développement

- 66/211 Science et technique au service du développement
- 66/217 Mise en valeur des ressources humaines
- 66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire
- 67/202 L'entrepreneuriat au service du développement
- 67/225 Coopération pour le développement industriel

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2008/18 Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
- 2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi
- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/220 Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant Internet
- 2010/2 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2010/3 Science et technique au service du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 653 (XXXIII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 672 (XXXIV) Création de la Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

Résolutions de l'Assemblée générale

- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 63/305 Création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 67/217 Vers un nouvel ordre économique international
- 67/218 Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques

Résolutions du Conseil économique et social

- 2008/18 Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
- 2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi
- 2013/24 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 669 (XXXIV) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'application des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies en matière économique et sociale et dans les domaines connexes

Sous-programme 4
Financement du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- [63/229](#) Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- [63/277](#) Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- [63/303](#) Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- [64/193](#) Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- [65/146](#) Mécanismes innovants de financement du développement
- [65/313](#) Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- [66/188](#) Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes
- [67/12](#) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
- [67/300](#) Modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2008/16 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2009/30 Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement

- 2011/39 Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 654 (XXXIII) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 655 (XXXIII) Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes
- 669 (XXXIV) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Sous-programme 5

Développement social et égalité sociale

Résolutions de l'Assemblée générale

- 64/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 64/164 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 64/215 Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
- 65/183 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 65/199 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 65/211 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 65/212 Protection des migrants

- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 66/121 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 66/123 Rôle des coopératives dans le développement social
- 66/126 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/140 Les filles
- 66/141 Droits de l'enfant
- 66/143 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 66/144 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 66/150 Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- 66/158 Le droit à l'alimentation
- 66/160 Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- 66/164 Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus
- 66/165 Aide et protection en faveur des déplacés
- 66/166 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 66/168 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 66/172 Protection des migrants

66/173 Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme

66/217 Mise en valeur des ressources humaines

Résolutions du Conseil économique et social

2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi

2011/23 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

2012/11 Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

657 (XXXIII) Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement

Sous-programme 6

Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional

Résolutions de l'Assemblée générale

63/174 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes

66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes

66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

66/140 Les filles

66/164 Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

66/165 Aide et protection en faveur des déplacés

66/166 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

66/173 Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme

66/217 Mise en valeur des ressources humaines

67/81 Santé mondiale et politique étrangère

- 67/139 Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées
- 67/143 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 67/144 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 67/145 Traite des femmes et des filles
- 67/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 67/149 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- 67/152 Droits de l'enfant
- 67/172 Protection des migrants
- 67/174 Le droit à l'alimentation
- 67/185 Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille
- 67/190 Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes

Résolutions du Conseil économique et social

- 2008/33 Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes
- 2009/15 Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
- 2009/16 Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme
- 2012/16 Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 615 (XXXI) Migration internationale
- 657 (XXXIII) Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement
- 658 (XXXIII) Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes

667 (XXXIV) Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes

Sous-programme 7
Population et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- [S-21/2](#) Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- [59/174](#) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- [61/295](#) Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- [64/139](#) Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- [65/198](#) Questions autochtones
- [68/134](#) Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- [68/137](#) Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- [68/140](#) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- [68/151](#) Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- [68/149](#) Droits des peuples autochtones
- [68/172](#) Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- [68/179](#) Protection des migrants

Décisions du Conseil économique et social

- [2012/232](#) Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- [2013/237](#) Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour de sa quarante-septième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 569 (XXVII) Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 657 (XXXIII) Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement
- 670 (XXXIV) Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement

Sous-programme 8

Développement durable et établissements humains

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/237 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
- 63/210 La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale
- 63/215 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 63/219 Convention sur la diversité biologique
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
- 64/200 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 64/203 Convention sur la diversité biologique
- 64/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 67/200 Journée internationale des forêts
- 67/205 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 67/207 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 67/208 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 67/210 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

- 67/211 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 67/212 Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
- 67/214 Harmonie avec la nature
- 67/216 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 67/223 Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
- 67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 67/300 Modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
- 68/70 Les océans et le droit de la mer

Résolutions du Conseil économique et social

- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
- 2013/22 Établissements humains

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 594 (XXIX) Sommet mondial pour le développement durable
- 602 (XXX) Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 669 (XXXIV) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Sous-programme 9
Ressources naturelles et infrastructures

Résolutions de l'Assemblée générale

- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 63/210 La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/203 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session
- 66/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 66/260 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 67/204 Mise en œuvre des activités au titre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)
- 67/205 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 67/207 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 67/222 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 67/263 Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2004/233 Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
- 2011/25 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 602 (XXX) Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 669 (XXXIV) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Sous-programme 10

Planification de l'administration publique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 67/218 Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques
- 67/289 Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale

Résolutions du Conseil économique et social

- 2013/23 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa douzième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 671 (XXXIV) Appui aux travaux de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Sous-programme 11

Statistiques

Résolutions de l'Assemblée générale

- 67/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 68/261 Principes fondamentaux de la statistique officielle

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2000/7 Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2009/237 Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session
- 2013/21 Principes fondamentaux de la statistique officielle
- 2013/235 Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 580 (XXVIII) Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 649 (XXXIII) Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 668 (XXXIV) Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Sous-programme 12**Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/117 Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 63/19 La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
- 64/212 Science et technique au service du développement
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/211 Science et technique au service du développement
- 67/12 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
- 67/143 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

- 67/144 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 67/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 67/153 Droits des peuples autochtones
- 67/172 Protection des migrants
- 67/174 Le droit à l'alimentation
- 67/210 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 67/216 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 67/228 Développement agricole et sécurité alimentaire
- 68/207 Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale

Résolutions du Conseil économique et social

- 2004/52 Programme à long terme d'aide à Haïti
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
- 2010/12 Promouvoir l'intégration sociale
- 2010/25 Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi
- 2011/5 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
- 2012/6 Science et technique au service du développement
- 2012/9 Élimination de la pauvreté
- 2012/21 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 624 (XXXI) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 653 (XXXIII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 669 (XXXIV) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 672 (XXXIV) Création de la Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Sous-programme 13

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-22/2 Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière
- 59/230 Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 64/204 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
- 65/155 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 66/129 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/199 Stratégie internationale de prévention des catastrophes

- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 66/202 Convention sur la diversité biologique
- 66/203 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session
- 66/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 66/211 Science et technique au service du développement
- 66/231 Les océans et le droit de la mer
- 67/207 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 67/223 Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
- 67/249 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
- 67/300 Modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2009/17 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
- 2010/3 Science et technique au service du développement
- 2013/43 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes

- 574 (XXVII) Participation des membres associés de la CEPALC au suivi des conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 653 (XXXIII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 654 (XXXIII) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 660 (XXXIV) Comité de développement et de coopération des Caraïbes

Sous-programme 14**Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales***Résolutions de l'Assemblée générale*

- [65/177](#) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- [66/223](#) Vers des partenariats mondiaux
- [67/249](#) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
-